

Bruxelles, le 23 décembre 2023
(OR. en)

17118/23

SOC 888
EMPL 628
SAN 773

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre suppléant du
Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail pour les
Pays-Bas
- Adoption

1. En vertu des articles 3 et 4 de la décision du Conseil du 22 juillet 2003 relative à la création d'un Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail¹, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil pour une période de trois ans.
2. Par sa décision du 24 février 2022², le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Certains membres titulaires et suppléants devaient cependant encore être nommés.
3. Le Secrétariat général du Conseil a reçu une proposition de nomination à un poste de membre suppléant du nouveau comité consultatif, pour les Pays-Bas, comme indiqué dans le projet de décision du Conseil figurant dans le document 17117/23³.

¹ JO C 218 du 13.9.2003, p. 1.

² JO C 92 du 25.2.2022, p. 1.

³ Texte mis au point par les juristes-linguistes.

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer que le Conseil:
- a) adopte, en point "A", la décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant, pour la Hongrie, du comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail; et
 - b) décide de publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.
